



AUTORITE AERONAUTIQUE

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

Décision N° 00128 /D/CCAA/DG portant nomination de responsables à la Cameroon Civil Aviation Authority, Direction du Transport Aérien et de la Réglementation.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
 - Vu la loi n°98/023 du 24 décembre 1998 portant régime de l'Aviation civile ;
 - Vu le Décret n°99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique, ensemble son modificatif subséquent ;
 - Vu le décret n°2010/022 du 27 janvier 2010 portant nomination du Directeur général et du Directeur général adjoint de l'Autorité Aéronautique ;
 - Vu la Décision n°04/CCAA/CA du 09 avril 2009 portant organisation de la Direction Générale de la Cameroon Civil Aviation Authority,
- Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont à compter de la date de signature de la présente Décision, nommés aux postes de responsabilité ci-après à la Direction du Transport Aérien et de la Réglementation.

1- SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA COOPERATION :

- **Service de la Réglementation** : Chef de Service : **Monsieur ETOGO OHANDZA Joël Patrick**, matricule 000131, poste créé.
- **Service des Etudes et de la Coopération Aéronautique** : Chef de Service : **Madame NGONE Glory EKINDE** matricule 00164, poste créé.
- **Service des Autorisations** : Chef de Service : **Monsieur RITZENELAR CHINAGA AKKUM** matricule 000191, poste créé.
- **Service des Marchés du Transport Aérien** : Chef de Service : **Madame DJOUMAÏ HAMADJODA** matricule 000280, poste créé.

2- SOUS DIRECTION DE LA PROSPECTIVE

- **Service de la Statistique** : Chef de Service : **Madame IYA FALMATA TOUKOURI** matricule 000167, poste créé.
- **Service des Etudes Economiques** : Chef de Service : **Monsieur PENYIN Théodore** matricule 000120, poste créé.

.../...

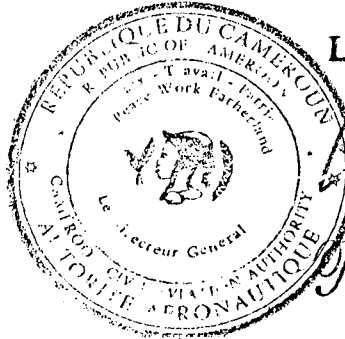
- **Service du Développement du Transport Aérien** : Chef de Service : **Madame NDUNGO Olive** matricule 000149, poste créé.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 24 JUN 2010

Le Directeur Général



[Handwritten signature]

Pierre Tankam
Ingénieur Général

Ampliations

- PCA
- DGA
- DAF
- Intéressés
- Chrono
- Affichage